



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2020

**Procès-verbal d'une séance ordinaire** du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 10 février 2020 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine  
Mesdames les conseillères : Hélène Houde  
Lise L'Heureux  
Messieurs les conseillers : Michel Fafard  
Cédric St-Amand  
Patrick Pilon  
Stéphane Funaro

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Roberge, directrice générale et secrétaire trésorière

---

### **(1) Ouverture de la séance**

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h05

*Dépôt et présentation des états financiers suite à l'audit par madame Mélanie Morel de DCA comptable agréé pour l'année se terminant au 31 décembre 2019.*

Administration

2020-02-14

### **(2) Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeurant ouverte :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **ADMINISTRATION**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020
4. Dépôt des rapports des dépenses et paiements autorisés et des salaires pour la période du 1er au 31 janvier 2020
5. Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2020 et autorisation de paiement



10 février 2020

*Municipalité  
de St-Norbert*

6. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses au 31 janvier 2020
7. Acceptation du dépôt et approbation des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019
8. Reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité
9. Fin des ententes avec Fleethost et Paro info pour l'hébergement du site web et du domaine de EGLISEST-NORBERT.CA
10. Transfert de l'excédent accumulé- fonds accumulé Église au fonds général, pour le versement à l'OBNL de l'Espace Jean-Pierre Ferland
11. Démission de monsieur François Cordey au poste de journalier voirie
12. Dépôt du rapport du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation et lecture de la lettre par la Directrice générale et secrétaire-trésorière
13. Refus du paiement de la facture d'avocat- Dossier Enquête du commissaire à l'intégrité municipal et aux enquêtes (Loi concernant la lutte contre la corruption)

#### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

#### **TRANSPORT**

14. Permis de voirie demandé au Ministère des Transports du Québec-Entretien et raccordement routier
15. Programme d'aide à la voirie locale-Bonification de 200M

#### **HYGIÈNE ET ENVIRONNEMENT**

16. Correction du titre de la résolution 2019-09-199
17. Promotion des services d'eau usée financés, détenus et exploités par les gouvernements
18. Reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement
19. Autorisation de dépense pour une étude d'un projet alternatif au dragage de l'étang par la Zone Bayonne
20. Délégation de la gestion des fosses septiques à la MRC de D'Autray

#### **LOISIRS ET CULTURE**

21. Autorisation de dépense : Soupe et dessert 2020
22. Autorisation de dépenses de renouvellement au réseau Biblio 2020
23. Demande de la Municipalité à l'OBNL SRSN, la cession du terrain des loisirs
24. Reprise par la Municipalité des activités du Chalet des Loisirs effectuées par l'OBNL
25. Appui de la Municipalité au Club Sentiers équestres de d'Autray



*Municipalité  
de St-Norbert*

10 février 2020

**SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES**

26. Période de questions

27. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2020-02-15**

**(3) Adoption du procès-verbal 13 janvier 2020**

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal ;

Il est proposé par madame Hélène Houde

Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2020, soit adopté tel que présenté.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

**2020-02-16**

**(4) Dépôt du rapport des dépenses et paiements autorisés pour la période du 1er au 31 janvier 2020**

Sur proposition de monsieur Patrick Pilon, appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu que le conseil approuve la liste des chèques émis, déboursés directs, au montant de 30 834.54\$ et des salaires payés, au montant de 20 905.86 \$ au cours du mois de janvier 2020.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**2020-02-17**

**(5) Approbation de la liste des comptes à payer au 6 février 2020 et autorisation de paiement**

Sur proposition de monsieur Michel Fafard, appuyé par madame Hélène Houde et résolu que le conseil approuve la liste déposée des comptes à payer aux fournisseurs, datée du 6 février 2020, totalisant un montant de 200 063.96 \$ et en autorise le paiement.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.



*Municipalité  
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2020

**(6) Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 janvier 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait dépôt au conseil des états comparatifs des revenus et dépenses au 31 janvier 2020.

2020-02-18

**(7) Acceptation du dépôt et approbation des états financiers et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2019**

Considérant que Mme Mélanie Morel, CPA représentant de DCA comptables agréés, a présenté les états financiers effectifs au 31 décembre 2019 au conseil municipal lors de la préparatoire tenue le 3 février 2020;

Considérant que le rapport financier se résume comme suit :

- des revenus de fonctionnement de 1 198 811\$
- des revenus d'investissement de 665 825\$
- des dépenses de fonctionnement de 1 422 455\$
- des acquisitions en immobilisations de 1 135 449\$
- pour un excédent de l'exercice (à des fins fiscales) de 17 771\$ portant l'excédent non affecté à 572 796\$;

et le rapport de l'auditeur indépendant qui, à leur avis, donnent à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Saint-Norbert ;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a fait le dépôt des documents cités au premier considérant ;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par madame Lise L'Heureux  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- Que le conseil municipal de Saint-Norbert accepte le dépôt des états financiers de la Municipalité effectifs au 31 décembre 2019 et du rapport de l'auditeur indépendant ;
- Que le conseil municipal de Saint-Norbert approuve les états financiers effectifs au 31 décembre 2019 et le rapport de l'auditeur indépendant tel que présenté par Mme Mélanie Morel, CPA-CA représentant de DCA comptables agréés.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité



*Municipalité  
de St-Norbert*

10 février 2020

2020-02-19

**(8) Reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité**

Considérant que :

Depuis 15 ans, le CREVALE a réussi, grâce à ses actions, à l'engagement de ses partenaires et à la multiplication des initiatives des membres de la communauté, à mobiliser les Lanaudois à l'égard de la persévérance scolaire, et qu'il est aisé d'affirmer que la situation s'est modifiée dans Lanaudière :

- Le taux de décrocheurs du secondaire a diminué entre 2010-2011 et 2013-2014, passant de 16 % à 13 %;
- Le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans, a quant à lui augmenté de façon marquée en 10 ans, passant de 68 % en juin 2007 à 78 % en juin 2016.

Bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est toutefois important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier :

- La pénurie de main-d'œuvre exerce une pression sur les jeunes en cheminement scolaire;
- Le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), ceux présentant un trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ainsi que ceux entrant au secondaire avec un retard augmentent année après année;
- Environ 63 100 adultes de 16 à 65 ans auraient de sérieuses difficultés à lire et à comprendre un texte écrit, ce qui représente 19 % de cette tranche de population;
- Près de 41 % des étudiants du réseau collégial public québécois échoueraient à au moins un cours à la première session. Or, cet échec serait en lien direct avec des difficultés de lecture.

Un jeune qui possède un diplôme d'études secondaires gagne annuellement 15 000 dollars de plus qu'un décrocheur. Sa contribution à l'économie de son milieu est donc plus grande, il coûte moins cher en sécurité civile et en soins de santé, et il participe davantage à la vie citoyenne (il vote, donne du sang, fait du bénévolat, etc.);

Le décrochage scolaire au secondaire a des impacts négatifs importants sur l'économie de la municipalité et de la région, lesquels sont évalués à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec<sup>3</sup>;

La persévérance scolaire est l'affaire de tous; l'école a besoin de notre appui et notre municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses jeunes citoyens;



10 février 2020

*Municipalité  
de St-Norbert*

Les *Journées de la persévérance scolaire* sont un temps fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Funaro, appuyé par madame Lise L'Heureux, et résolu de reconnaître la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux #JPS2020 afin que notre municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite de ses citoyens en formation, en réalisant les activités suivantes:

2020-02-20

**(9) Fin des ententes avec Fleethost et Paro info pour l'hébergement du site web et du domaine de EGLISEST-NORBERT.CA**

Considérant la création de l'OBNL pour l'Espace Jean-Pierre Ferland;

Considérant que le conseil s'est entendu avec monsieur Yvon Laporte pour annuler l'hébergement du site web et le domaine auprès des fournisseurs Fleethost et Paro Info;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

De mettre fin aux ententes avec Fleethost et Paro Info pour l'Hébergement du site web et pour le domaine EGLISEST-NORBERT.CA

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-02-21

**(10) Transfert de l'excédent accumulé- fonds accumulé Église au fonds général, pour le versement à l'OBNL de l'Espace Jean-Pierre Ferland**

Considérant la demande de l'OBNL-Espace Jean-Pierre Ferland de transférer le montant du fonds accumulé de l'église de la Municipalité à l'OBNL de Jean-Pierre Ferland;

Considérant le montant de 33 463\$ du surplus accumulé à l'Église au grand livre 59 13110 000 sera transféré au fonds général de la Municipalité pour paiement par chèque à l'OBNL;



*Municipalité  
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2020

Considérant qu'un protocole d'entente sera signé entre les partis et que cette somme sera utilisée que pour faire des rénovations du bâtiment;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par madame Lise L'Heureux et résolu  
De transférer le montant de 33 463\$ de l'excédent du fonds affecté à l'église au fonds général de la Municipalité pour paiement du montant de 33 463\$ par chèque à l'OBNL

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-02-22

**(11) Démission de monsieur François Cordey au poste de journalier à la voirie**

Considérant que la Municipalité a reçu la lettre de démission de monsieur François Cordey le 3 février 2019;

Considérant que la démission de monsieur Cordey a été déposée au conseil;

Considérant qu'un poste de journalier à la voirie sera à combler éventuellement;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par madame Hélène Houde et résolu

D'entériner la lettre de démission de monsieur François Cordey au poste de journalier à la voirie

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

**(12) Dépôt du rapport du Commissaire à l'intégrité municipale et aux enquêtes (CIME) du Ministère des affaires municipales et de l'Habitation et lecture de la lettre par la Directrice générale et secrétaire-trésorière**

2020-02-23

**(13) Refus du paiement de la facture d'avocat- Dossier Enquête du commissaire à l'intégrité municipal et aux enquêtes (Loi concernant la lutte contre la corruption)**



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2020

Considérant que monsieur le maire a demandé l'aide de l'avocat de la Municipalité pour préparer un projet de lettre en réponse au projet de rapport des enquêteurs du MAMH (Lutte contre la corruption) ;

Considérant que des appels ont été facturés par le bureau d'avocat Bélanger & Sauvé ;

Considérant que la Municipalité a reçues deux factures du bureau d'avocats, une au montant de 881.86\$ et l'autre au montant de 1 102.33\$;

Considérant que la demande ne venait pas du conseil mais plutôt du maire, monsieur Michel Lafontaine, de certains conseillers tel que madame Hélène Houde, monsieur Patrick Pilon et d'un membre de la société civile, monsieur Jacques Boisvert ex conseiller no 2;

### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par monsieur Cédric St-Amand  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

Que le conseil municipal refuse le paiement de ces deux factures au montant de 881.86\$ et l'autre au montant de 1 102.33\$ pour les services légaux demandés par le maire et quelques conseillers à la firme d'avocat Bélanger & Sauvé;

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à majorité  
Monsieur le maire, madame Hélène Houde et monsieur Patrick Pilon votent contre

2020-02-24

### **(14) Permis de voirie demandé au Ministère des Transport du Québec-Entretien et raccordement routier**

- |                    |   |
|--------------------|---|
| <b>Attendu que</b> | la municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;                          |
| <b>Attendu que</b> | la municipalité doit obtenir un permis de voirie du ministère des Transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère; |
| <b>Attendu que</b> | la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;   |
| <b>Attendu que</b> | la municipalité s'engage à respecter  |





*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2020

les clauses des permis de voirie émis par le ministère des Transports;

**Attendu que** la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

Il est proposé par monsieur Michel Fafard que la municipalité demande au ministère des Transports de lui accorder les permis de voirie au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise madame Caroline Roberge à signer les permis de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

De plus, la municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

2020-02-25

### **(15) Programme d'aide à la voirie locale-Bonification de 200M**

- Dossier : RIRL-2019-915
- Projet : Réfection de la Route de la Ligne Saint-Anne
- Résolution numéro : 2020-02-25

**ATTENDU QUE** la Municipalité a pris connaissance des mesures particulières applicables exclusivement aux demandes d'aide financière complètes et admissibles reçues entre le 1<sup>er</sup> avril 2017 et le 31 mars 2020 dans le cadre des volets Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) et Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** les mesures particulières ont préséance sur les modalités d'application des volets AIRRL et RIRL;

**ATTENDU QUE** le Ministère versera 90 % du montant de l'aide financière au comptant dans les meilleurs délais suivant la signature de la lettre d'annonce par le ministre;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée dans le mois suivant la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 janvier 2021**;

**ATTENDU QUE** le dernier versement est conditionnel à l'acceptation par le ministre de la reddition de



*Municipalité  
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2020

comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE** le solde de l'aide financière, **s'il y a lieu**, fera l'objet d'un versement unique au comptant en fonction de la dépense réelle admissible sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'apparaissant à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** Québec (MTQ) pour les sommes versées en trop lorsque :

- le premier versement d'aide financière est supérieur à l'aide financière à verser déterminée à la section 4.7.2 (pour le volet RIRL) ou à la section 5.7 (pour le volet AIRRL);
- si le projet est annulé par le bénéficiaire ou reporté le ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**ATTENDU QUE** la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère, **le cas échéant**;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce et, **au plus tard le 31 décembre 2020**, sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière sur :

- Estimation détaillée du coût des travaux
- Offre de services (de gré à gré)
- Bordereau de soumission de l'entrepreneur

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de monsieur Michel Fafard, appuyée par madame Hélène Houde, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Norbert confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Copie certifiée conforme ce 10<sup>ième</sup> jour de février 2020



*Municipalité  
de St-Norbert*

10 février 2020

---

Maire

Secrétaire-  
trésorier ou  
greffier

2020-02-26

**(16) Correction du titre de la résolution 2019-09-199**

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro, appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu de modifier le titre de la résolution adoptée lors de la séance du conseil d'octobre 2019 qui était Reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement pour bannir ou éliminer graduellement la vente d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales ;

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-02-27

**(17) Promotion des services d'eau usées financés, détenus et exploités par les gouvernements**

**ATTENDU QUE** la propriété et l'exploitation publiques des systèmes d'eau potable et d'eaux usées ont puissamment contribué à l'accessibilité et à la qualité de ces services depuis un siècle ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Norbert est déterminée à protéger ses systèmes d'eau et d'eaux usées contre les conséquences de la privatisation dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), telles :

- l'absence de transparence et de reddition de comptes à la population.
- la hausse des coûts.
- la hausse des frais facturés aux usagers.
- des contrats qui limiteront, pendant plusieurs décennies, le pouvoir de décision des prochaines administrations municipales.
- des accords commerciaux internationaux qui accordent aux entreprises privées du secteur de l'eau le droit de poursuivre en justice les municipalités qui décident de rapatrier leurs services d'eau à l'interne.

**ATTENDU QUE** la privatisation des systèmes et des services d'eau et d'eaux usées par l'entremise d'un PPP ou de la sous-traitance fait de l'eau une marchandise vendue pour réaliser des profits ;

**ATTENDU QUE** le gouvernement fédéral réclame un rehaussement fort nécessaire des normes concernant le traitement des eaux usées et que cela pourrait ouvrir la voie à la privatisation, à moins que le fédéral ne consacre un fonds d'infrastructure publique à la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées ;



*Municipalité  
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2020

**ATTENDU QUE** le maintien du contrôle public sur les infrastructures d'eau et d'eaux usées est l'une des trois étapes requises pour que la Municipalité de Saint-Norbert puisse obtenir le titre de « communauté bleue ».

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Norbert s'oppose à la privatisation, sous toutes ses formes, des infrastructures et des services d'eau et d'eaux usées, y compris par le biais de PPP ou de contrats de service de courte durée, et s'engage à maintenir le financement, la propriété, l'exploitation et la gestion publics de ces services ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Norbert pousse le gouvernement fédéral à assumer sa responsabilité de soutenir les infrastructures municipales en investissant dans un fonds national d'infrastructures d'eau et d'eaux usées qui réponde aux besoins croissants en matière de renouvellement et de prolongement des systèmes d'eau et d'eaux usées, ce fonds devant financer uniquement des projets publics ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Norbert achemine la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités pour que celle-ci la distribue à ses membres.

~~2020-02-28~~

~~(18) Reconnaître le droit à l'eau et aux services d'assainissement~~

**REPORTÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Norbert exploite et entretient un système sophistiqué et réglementé de traitement et de distribution de l'eau potable qui répond à des normes de qualité parmi les plus strictes au monde ;

ATTENDU QUE la réglementation entourant la qualité de l'eau embouteillée n'est pas aussi stricte que celle que doit respecter la Municipalité de Saint-Norbert ;

ATTENDU QUE l'eau embouteillée est jusqu'à 3000 fois plus coûteuse que l'eau du robinet à la Municipalité de Saint-Norbert, et ce, même si l'eau embouteillée provient parfois d'un aqueduc municipal;

ATTENDU QUE le pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs, et que le recyclage et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles ;

ATTENDU QUE l'eau du robinet de la Municipalité de Saint-Norbert est sécuritaire, saine et accessible à la population et aux visiteurs,



*Municipalité  
de St-Norbert*

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2020

qu'elle est déjà accessible dans la plupart des établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée ;

ATTENDU QU'en l'absence d'accès à l'eau potable municipale, l'eau embouteillée peut représenter une solution de rechange adéquate ;

ATTENDU QUE l'interdiction de la vente et de la distribution d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales est l'une des trois étapes requises pour que la Municipalité de Saint-Norbert puisse obtenir le titre de « communauté bleue ».

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Norbert mette fin à la vente de bouteilles d'eau jetables dans les installations municipales, les concessions détenues ou gérées par la municipalité et les distributrices qui se trouvent dans les établissements publics, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale dans ces établissements ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE la Municipalité de Saint-Norbert cesse d'acheter des bouteilles d'eau jetables pour distribution lors des assemblées municipales, des activités municipales ou de travaux extérieurs, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale lors de ces événements;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE La Municipalité de Saint-Norbert prévoit plus de pichets d'eau municipale pour les assemblées et les activités municipales ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE La Municipalité de Saint-Norbert lance une campagne de sensibilisation auprès du personnel et de la population pour expliquer les raisons qui sous-tendent ces décisions ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE La Municipalité de Saint-Norbert demande au personnel municipal d'établir un calendrier de mise en œuvre de ces décisions, y compris des échéances pour l'évaluation de l'accessibilité à l'eau potable dans les établissements municipaux ;

QU'IL SOIT EN OUTRE RÉSOLU QUE La Municipalité de Saint-Norbert demande au personnel municipal de faire rapport périodiquement sur les progrès réalisés.

2020-02-29

**(19) Autorisation de dépense pour une étude d'un projet alternatif au dragage de l'étang par la Zone Bayonne**

Considérant les informations obtenues durant la préparatoire du 3 février dernier au sujet d'une étude exploratoire sur un plan alternatif pour le dragage de l'étang;

Considérant la refonte des milieux humide prévue par le projet de loi 132;



*Municipalité  
de St-Norbert*

## SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2020

Considérant que cette étude sera effectuée par la Zone Bayonne détenant l'expertise afin de proposer un projet alternatif à celui qui a déjà été envoyé au Ministère afin de régler tous les enjeux abordés et qui, en plus, serait bénéfique pour l'environnement;

Considérant que ce coût relié à l'étude est de 450\$ et inclut la rencontre avec les Élus et les frais de déplacements;

### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu

D'autoriser la dépense de 450\$ pour réaliser une étude d'un projet alternatif pour le dragage de l'étang, par la Zone Bayonne, et touchant tous les enjeux abordés et bénéfique pour l'environnement

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-02-30

**Le maire s'est prévalu  
De son droit de véto**

### **(20) Délégation de la gestion des fosses septiques à la MRC de D'Autray**

Considérant le programme de gestion des fosses septiques et mesures de boues de la MRC de D'Autray;

Considérant les coûts reliés à la vidange et à la mesure avec la MRC de D'Autray;

### **En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par monsieur Cédric St-Amand, appuyé par monsieur Stéphane Funaro et résolu de déléguer la compétence en matière de gestion des fosses septiques à la MRC de D'Autray

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à majorité  
Monsieur le maire vote contre

2020-02-31

### **(21) Autorisation de dépense : Soupe et dessert 2020**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard, appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu d'autoriser le remboursement des dépenses d'achats à la tenue de l'activité Soupe et dessert 2020 qui a eu lieu le 19 janvier, pour un montant totalisant au maximum 98.90 \$.



*Municipalité  
de St-Norbert*

10 février 2020

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2020-02-32

**(22) Autorisation de dépenses de renouvellement au réseau Biblio 2020**

Il est proposé par madame Hélène Houde, appuyé par monsieur Michel Fafard et résolu d'autoriser la dépense de renouvellement au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, pour un montant total incluant les taxes de 6 966.01 \$ pour l'année 2020.

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

2020-02-33

**(23) Demande de la Municipalité à l'OBNL SRSN, la cession du terrain des loisirs**

Considérant que pour avoir droit à la subvention de la TECQ pour un parc multisport, le terrain doit appartenir à la Municipalité;

Considérant que le terrain d'une superficie de 13 179.200MC du numéro de cadastre 3 452 188 et d'une valeur de 87 300\$, et appartient au Service récréatif de Saint-Norbert;

Considérant qu'un acte notarié fera foi de la cession légalement appelé, donation;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu

De demander la cession du terrain du Service récréatif de Saint-Norbert à la Municipalité et d'autoriser les démarches pour l'obtention d'un acte notarié qui fera foi de la cession légalement appelé, donation

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-02-34

**(24) Reprise par la Municipalité des activités du Chalet des Loisirs effectuées par l'OBNL**

Considérant la demande de certains Élus de reprendre les activités du Chalet des loisirs;



*Municipalité  
de St-Norbert*

10 février 2020

Considérant que la Municipalité désire offrir plus de soutien et d'encadrement des enfants quant aux activités lors de l'ouverture du Chalet;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par monsieur Stéphane Funaro  
Appuyé par monsieur Cédric St-Amand et résolu

Que la Municipalité reprenne les activités du Chalet des loisirs effectuées par l'OBNL

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité

2020-02-35

**(25)Appui de la Municipalité au Club Sentiers équestres de d'Autray**

Considérant la lettre de demande d'appui au Club Sentiers équestres de d'Autray reçue par madame Marie-Eve Lafrenière;

Considérant que la demande consiste au déploiement du réseau de sentiers équestres sur le territoire de Saint-Norbert;

Considérant la volonté du Club Sentiers équestres d'étendre son réseau sur le territoire de la MRC de D'Autray;

Considérant que le développement du Club Sentiers équestres nécessite des discussions auprès de citoyens concernant les droits de passage;

**En conséquence et pour ces motifs :**

Il est proposé par monsieur Michel Fafard  
Appuyé par monsieur Patrick Pilon et résolu

D'appuyer le Club Sentiers équestres de d'Autray dans le déploiement du réseau de sentiers équestres sur le territoire de Saint-Norbert ainsi que celui de la MRC de D'Autray

Monsieur le maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité  
Monsieur Funaro s'abstient de vote considérant qu'il s'agit de sa conjointe qui en a fait la demande

**SUIVI ET AFFAIRES NOUVELLES**





Municipalité  
de St-Norbert

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2020

**(26) Période de questions**

2020-02-36

**(27) Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par monsieur Patrick Pilon, appuyé par monsieur Michel Fafard et unanimement résolu de lever la séance à 21h25

---

Michel Lafontaine  
Maire

---

Caroline Roberge  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

*Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal excepté pour la résolution 2020-02-30 pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) de Code municipal*

---

Michel Lafontaine, maire